

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
513^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
3 JUIN 2015

PSC/PR/BR.(DXIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 513^{ème} réunion tenue le 3 juin 2015, a suivi une communication de la Commission sur la situation au Mali. Le Conseil a également pris note de la déclaration faite par le représentant du Mali, ainsi que de celles faites par les représentants de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de la France, en leur qualité de pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies, et par le Secrétariat des Nations unies et l'Union européenne (UE).

Le Conseil a rappelé ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Mali, et réaffirmé son attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté ainsi qu'au caractère laïc et à la forme républicaine de l'État malien.

Le Conseil s'est félicité de la signature, à Bamako, le 15 mai 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. À cet égard, le Conseil a réitéré son plein appui à l'Accord, ainsi que l'engagement de l'UA, en sa qualité de Garant de l'Accord, à assumer toutes les responsabilités qui s'y attachent et à soutenir effectivement la mise en œuvre diligente des engagements qui y sont contenus.

Le Conseil a pris note du paragraphe de l'Accord par la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), le 14 mai 2015. Le Conseil a également pris note des consultations lancées par la Médiation, à Alger, le 25 mai 2015, en vue notamment de parachever le processus de signature de l'Accord dans les plus brefs délais.

Le Conseil a, une fois encore, lancé un appel pressant à la CMA pour qu'elle signe, sans autre délai, l'Accord, dans l'intérêt des populations qu'elle affirme représenter. Le Conseil a réaffirmé la détermination de l'UA à prendre les mesures qu'appellerait la situation, y compris des sanctions, à l'encontre de tous les groupes ou individus dont l'action constituerait une entrave à la mise en œuvre de l'Accord. Le Conseil a exhorté l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les Nations unies, à apporter son appui à l'Accord, y compris à travers la prise par le Conseil de sécurité de mesures appropriées à l'encontre de tous ceux qui saperaient les efforts de paix au Mali.

Le Conseil a, à nouveau, rendu hommage à l'Algérie, Chef de file de la Médiation, et aux autres membres de l'équipe de Médiation (Burkina Faso, Mauritanie, Niger, Tchad, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO, Nations unies, Organisation de la Coopération islamique - OCI, UA et UE) et aux autres acteurs internationaux concernés, pour leur contribution inestimable et continue au Processus d'Alger.

Le Conseil a fermement condamné les attaques terroristes au Mali, et a réitéré sa grave préoccupation face à la situation sécuritaire qui prévaut sur le terrain, notamment la recrudescence des attaques terroristes au nord du Mali contre les populations civiles, l'armée malienne et les forces internationales présentes sur place, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali – MINUSMA. Le Conseil a exprimé la profonde gratitude de l'UA aux pays contributeurs de troupes à la

MINUSMA pour les lourds sacrifices consentis, et a renouvelé son appui à la MINUSMA, ainsi que la disponibilité de l'UA à contribuer à son renforcement en vue de lui permettre de mieux contribuer à la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Mali.

Le Conseil s'est félicité des conclusions sur le Mali de la 47^{ème} session ordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a, entre autres, appelé à la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord d'Alger et a envisagé le recours, par des canaux appropriés, à l'application de sanctions ciblées contre tous ceux qui entraveraient cette mise en œuvre ou qui tenteraient de bloquer le processus de paix au Mali.

Le Conseil, conformément au communiqué PSC/PR/COMM/2.(CDXCVI) adopté lors de sa 496^{ème} réunion tenue le 27 avril 2015, a demandé à la Commission de le tenir régulièrement informé des développements de la situation au Mali.